

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie située 3 rue de l'école le :

Vendredi 13 mai 2022  
A 18 heures

## ORDRE DU JOUR :

Suite au problème des restes à recouvrer du budget de l'Eau et l'Assainissement faisant suite au Procès verbal de transfert signé avec la REAAM, le Conseil Municipal doit de nouveau procéder au vote des documents budgétaires approuvés en séance du 12 avril 2022 :

- 1-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE COMPTABLE DU TRESOR
- 2-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- 3-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021
- 4-VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 -2022
- 5- CREATION D'UN POSTE TEMPORAIRE DE 15 HEURES HEBDOMADAIRES POUR L'ACCROISSEMENT D'ACTIVITE
- 6- QUESTIONS DIVERSES

Malaussène, le 9 mai 2022  
Le Maire,

